



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111020

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/10/2024 14H32 C:005340 I:26772
V/REF : 965212
V/Email reçu le Mardi 15/10/2024 a 14H32

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

V/REF.IMM. 06105
IMMEUBLE : GS CHARMILLES -6105
4 AV. DES ANCIENS COMBATTANTS
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 25 Novembre 2024

Référence Marché: M_230409001-1
LOCALISATION : ALLEE N4 COMBATTANT - LOGEMENT DE MME FIORETTI -TEL:*06 87350028* AU
3EME ETAGE
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE / DEBLOCAGE VOLETS ROULANTS
Donneur d'ordre : Mme F. BELHADJ

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 22/10 A 14H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME FIORETTI
DEBLOCAGE DU VOLET ROULANT
REGLAGE ET AJUSTEMENT DU VOLET ROULANT

NOTRE PRESONNEL CONSTATE QU'IL FAUT REMPLACER LA MANIVELLE ET LE TREUIL
CAR EXTREMEMENT VETUSTE
REPLI DU CHANTIER

LE 05/11 A 14H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MMR FIORETTI
DEPOSE DU CAISSON VOLET ROULANT
PRISE DE REFERENCE POUR ACHAT FOURNISSEUR
REMISE EN PLACE DU CAISSON ET REPLI DU CHANTIER

LE 21/11 A 12H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME FIORETTI AU 3EME ETAGE
- DEPOSE DU TABLIER ET DU COFFRE
- REMPLACEMENT DU TREUIL ET DE LA MANIVELLE
REPOSE DE L'ENSEMBLE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 22/11/24 a 15H27 ferial.belhadj@semcoda.com
MP LCOMPTER Email envoyé le 22/11/24 a 15H27 _ Env oi CR/AB
DT LGESTION EMAIL en CC le 22/10/24 a 19H08 ferial.belhadj@semcoda.com



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111020

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LGESTION Email envoyé le 22/10/24 a 19H08 _ Env oi CR/AB

PREVOIR LE REMPLACEMENT DU TRAIL ET MANIVELLE VOLET ROULANT

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux	2	45,50	45,50
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	2	65,73	65,73
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	8	70,79	70,79
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	8	91,01	91,01
TOTAL H.T.				273,03
T.V.A. a 10,00%				27,30
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>300,33</u>

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 965212 du 15/10/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; servimo@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 782 512 du 15/10/2024

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230409001-1

Lieu d'intervention

MME FIORETTI Lucienne
4 AV ANCIENS COMBATTANTS
GR SCOL LES CHARMILLES
69140 RILLIEUX LA PAPE

Téléphone : 06.87.35.00.28

06105-00001-00001-00032 H / Type 3 / 03

Etage : 03

Date entrée: 01/09/2000

Délai

Date limite exécution : 30/10/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	45,51	45,51	4,55	50,06
MS00064 REGLAGE / DEBLOCAGE VOLETS ROULANTS	1,00	100,00	100,00	10,00	110,00
MERCİ DE BIEN VOULOIR APPELER MME FIORETTI POUR RDV AU 06.87.35.00.28 / 04.78.88.76.49					

Total H.T.	145,51
Total TVA	14,55
Total TTC	160,06

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BELHADJ Ferial le 15/10/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Stéphane GAGET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

EDN5



Bon de Commande

N° : 965212 du 15/10/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE 62 A, avenue de l'Europe CS 30054 69141 RILLIEUX LA PAPE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **4 AV ANCIENS COMBATTANTS GR SCOL LES CHARMILLES 69140 RILLIEUX LA PAPE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **RILLIEUX LA PAPE**

le **15/10/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 965212